

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 42

Séance du 27 mars 2000
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 37

Tous les délégués

sauf

MM. BABILON (excusé), WEISS A. qui étaient représentés respectivement
par MM. SCHERTZ et KEMPF.

MM. ATZENHOFFER, ZINCK, MEYER J. P., MEYER Ch., Mme MAECHLING.

DEL. N° 5 /1999 2000

OBJET : ADHESION AU C.A.U.E. DU BAS-RHIN

Le Président informe l'assemblée délibérante que la poursuite du programme d'aide à la rénovation des façades et la mise en place du programme d'aide à l'entretien des bâtiments antérieurs à 1900 nécessite une assistance architecturale.

Il signale que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin (CAUE) se propose d'assurer cette mission moyennant une adhésion (4 050 F par an) et la signature d'une convention d'accompagnement ayant pour objet l'étude de coloration et l'assistance technique (soit un coût de 22 400 F pour l'année 2000). Une aide du Conseil Général peut être obtenue sur cette partie.

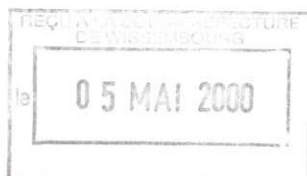
Le Conseil Communautaire,

- entendu l'exposé du Président

après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

. décide de l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin et du versement annuel de la cotisation ;

. autorise le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents s'y rapportant.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 26 avril 2000

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL